



Dispositif Local d'Accompagnement du Var

Le DLA,

Dans chaque département, une ou plusieurs structures compétentes assurent la fonction de DLA.

Les DLA sont financés par l'État, la Caisse des dépôts, le Fonds Social Européen et selon les cas d'autres partenaires comme les collectivités locales. Pour le DLA du Var, les financeurs sont l'Etat (Directe), la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil Régional et le FSE.

PUBLIC

Association loi 1901
SCIC, SCOP
SIAE

LIEU d'INTERVENTION

Var

COÛT

Gratuit pour les structures



Le DLA pour qui ?

Le DLA s'adresse aux **structures qui développent des activités et services d'utilité sociale** reconnues sur un territoire, **qui créent de l'emploi**, par exemple : une association loi 1901, une structure coopérative, une structure d'insertion par l'activité économique...

Il s'agit plus particulièrement de structures qui :

- ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois,
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe,
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation, de développement de leurs activités.

C'est la structure qui sollicite le DLA dans une démarche volontaire

DLA Mode d'Emploi

Le DLA permet à une structure **de bénéficier d'un diagnostic partagé de sa situation, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui**. Si la structure accepte les préconisations qui découlent de ce diagnostic, le chargé de mission DLA élabore avec elle et met en place **un plan d'accompagnement**, qui comprend une ou plusieurs actions d'appui sous forme d'ingénieries individuelles ou collectives, financées par le DLA et réalisées par des prestataires. Il assure un suivi du plan d'accompagnement et mesure son impact sur le développement des activités et des emplois. Le DLA fédère autour de lui et au sein de ses comités d'appui et de pilotage des acteurs du développement local dans le secteur d'intervention de la structure (collectivités locales, banques, coordinations et fédérations associatives...). Il constitue ainsi une opportunité pour définir collectivement une démarche d'accompagnement des activités, des services et des structures sur un territoire.

